

Charte de la plateforme **ACHATS RESPONSABLES CORSICA** **CUMPRÀ RISPUNSÈVULI**

Finalités de la plateforme :

1. Offrir une plus grande visibilité aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de Corse et plus largement aux entreprises de l'économie sociale (ESS) en présentant, via un portail internet leurs offres de biens et services tout en valorisant leurs plus-values équitables, sociales, solidaire et environnementale.
2. Promouvoir auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises, les "producteurs" responsables : producteurs de biens et services en Corse contribuant au développement du territoire, de la cohésion sociale, de la participation citoyenne, ainsi qu'à l'équité dans les relations marchandes au niveau local comme international.
3. Apporter aux consommateurs (professionnels, collectivités ou particuliers) une information claire, pour les guider dans leur actes d'achats.
4. Développer les collaborations et synergies entre les différents acteurs économiques en Corse, notamment au travers des clauses sociales.

Modalités de référencement :

Tous les référencements relèvent de l'adhésion volontaire de l'entreprise au projet. Tout référencement, hors IAE, sera soumis à l'avis des membres du comité de pilotage.

Toute entreprise référencée doit, au préalable, approuver la présente charte et s'engager à la respecter. Le comité de pilotage est susceptible de demander toute pièce probante attestant que les engagements de l'entreprise sont conformes à la présente charte.

Chaque entreprise référencée sur le portail peut, à tout moment, demander à ne plus être référencée.

Critères d'accès au portail en tant que fournisseur responsable :

Les structures d'insertion par l'activité économique ayant un établissement en Corse ont accès d'office au portail.

Toute entreprise ayant un statut de l'économie sociale (associatif, coopératif ou mutualiste) verra sa candidature soumise aux membres du comité de pilotage sous réserve de respecter la présente charte.

Deux critères de référencement (hors IAE) :

- * Avoir son siège social en Corse
- * Produire et commercialiser des biens et/ou services en Corse, sur tout ou partie du territoire, avec au moins une des plus-values suivantes : équitable, sociale, solidaire, ou environnementale.

La plus-value équitable :

Commercialisation de produits issus d'organisations affiliées à des réseaux reconnus du commerce équitable : Artisans du monde, label Bio-Equitable, Ecocert-Equitable, Max Havelaar.

La plus-value sociale :

Production faite dans le cadre de :

- Une gouvernance démocratique donnant primauté aux personnes sur le capital Exemples : associations, coopératives, mutuelles, SCIC
- Une implication des usagers dans la gouvernance de l'entreprise, en permettant à chacun de s'exprimer, d'être écouté et d'être acteur du projet.

La plus-value solidaire :

Production contribuant à l'insertion de personnes en situations de difficultés socioprofessionnelles, de handicaps divers, des personnes exclues du marché du travail.

La plus-value environnementale :

Produits et services issus d'une démarche de préservation et de respect de l'environnement (certifications bio, réduction et/ou retraitement des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables...).

L'entreprise ne doit pas :

- Développer en parallèle une autre activité dont les produits, biens ou services ne sont pas en accord avec les principes énumérés ci-dessus et les valeurs défendues de manière générale par la plateforme achats responsable en Corse.
- Être une enseigne de grande distribution, hors coopérative.

Je m'engage à :

- Transmettre les informations concernant ma structure, et les biens et services produits.
- Transmettre à la CRESS Corsica toutes les informations nécessitant l'actualisation des activités proposées par la structure (nouvelles activités, suppressions...), y compris en cas de cessation d'activité.



CRESS Corsica
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse